

Cuisine Partagée des Grillons

CHARTRE PARTENARIALE

Préambule

La Cuisine Partagée des Grillons est à la fois :

- un équipement de l'EHPAD des Grillons, créé et géré par le CIAS Grand Lac,
- et un projet partenarial animé par un collectif d'acteurs publics et associatifs présents sur le territoire de Grand Lac.

Ouvert en 2023, elle offre un lieu de rencontres, d'échanges et de « faire ensemble » autour de la cuisine et de l'alimentation. Elle s'adresse à une grande diversité de publics : résidents des Grillons, habitants du quartier, publics accompagnés par des services sociaux, par des associations de solidarité, de quartier ou de jeunesse, par des acteurs du secteur du handicap et de la gérontologie, ...

Objet de la charte

La charte précise le cadre de coopération des partenaires qui développent et animent la Cuisine Partagée des Grillons. Elle définit les finalités, valeurs communes et principes d'action que ces acteurs souhaitent promouvoir collectivement par cet équipement et les projets et activités accueillis.

Finalités

La finalité de la Cuisine Partagée des Grillons est d'organiser la rencontre entre des publics très divers autour du « cuisiner et manger ensemble » dans une dynamique de partage intergénérationnel, solidaire et interculturel.

Valeurs partagées

- Rencontre et solidarité intergénérationnelle
- Promotion de l'autonomie des personnes, stimulation et valorisation des compétences
- Bienveillance, respect de chacun, changement de regard sur les publics en situation de fragilité
- Ouverture à l'autre, lien social et convivialité
- Entraide, apprentissage et transmission entre les personnes et entre les partenaires

Principes d'actions

- Co-portage du projet

La Cuisine Partagée est un projet conçu et animé par un collectif d'acteurs publics et associatifs présents sur le territoire de Grand Lac. Chaque organisme s'engage à participer aux 2/3 réunions annuelles du collectif pour faire le point sur le fonctionnement du projet et de l'équipement « Cuisine Partagée ».

- Coopération et prise d'initiative

Les partenaires sont encouragés à construire ensemble (ou s'inviter à) des projets et activités autour du « cuisiner et manger ensemble »

La prise d'initiative des habitants, accompagnés par un partenaire, est également favorisée.

- Double niveau d'objectifs

Pour l'organisation de son atelier cuisine, chaque partenaire poursuit les objectifs propres à son public et champ d'activité (objectifs pédagogiques, thérapeutiques, sociaux, culturels,).

Le fait d'inscrire cet atelier dans la Cuisine Partagée l'incite à inviter ou co-construire son projet avec un autre partenaire et le public de celui-ci. Cette ouverture partenariale ajoute ainsi un 2^{ème} niveau d'objectifs, basés sur la rencontre et l'entraide entre les deux publics.

- Rencontre des publics

Chaque organisateur s'engage à accompagner son public dans le respect des différences et l'acceptation des autres publics avec lesquels les ateliers cuisine sont organisés. D'où l'importance d'une préparation préalable entre les partenaires.

- Autonomie des partenaires

L'initiateur de l'atelier est autonome dans l'organisation de celui-ci (achats alimentaires, animation de l'atelier, nettoyage du site, ...), en lien éventuel avec un autre partenaire.

- Accessibilité économique

Les activités proposées par les partenaires sont gratuites ou à très faible coût pour les participants.

- « Bien manger »

Les ateliers cuisine valorisent le « fait maison », l'équilibre nutritionnel, la saisonnalité des produits, l'utilisation dans la mesure du possible de produits locaux, et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Durée de la charte

Validée par le conseil d'administration du CIAS Grand Lac en date du 26 janvier 2023, la présente charte est prévue pour une durée d'un an, reconductible. Elle peut être modifiée par le collectif de partenaires, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration du CIAS.

*Je soussigné/e,,
représentant/e
certifie avoir pris connaissance de la présente charte partenariale et m'engage à la respecter.*

A, le

Signature

Immeuble le Zénith
6 rue des Pré-Riants
73100 AIX-LES-BAINS

Tél : 04 79 52 12 44

www.cias.grand-lac.fr

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20230126-DELIB3-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2023

UN ÉTABLISSEMENT DE

**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION